



ENQUÊTE NATIONALE



Action Sociale des COllectivités locales

SEPTEMBRE - DÉCEMBRE 2025

Enquête quantitative de grande envergure auprès de communes et d'intercommunalités, afin de dresser un état des lieux complet de leur action sociale

















UN CONTEXTE DE CROISSANCE DES BESOINS SOCIAUX DE LA POPULATION

Le paysage institutionnel et politique des collectivités s'est transformé, les compétences des collectivités territoriales en matière d'aide sociale s'en sont trouvées redistribuées, et de nouveaux besoins sociaux ont émergé durant cette dernière décennie. La crise sanitaire du Covid-19 a renforcé, voire accentué une précarité sociale et économique déjà existante, de même que l'inflation et la crise énergétique. Le public accompagné par les collectivités locales à travers l'action sociale de proximité s'est diversifié et étendu dans ce contexte. Cette réédition permettra de disposer de données détaillées sur l'action sociale des communes et intercommunalités pour alimenter le débat public sur la question.

UNE ENQUÊTE POUR ÉCLAIRER LES CHOIX EN MATIÈRE DE SERVICE À LA POPULATION

« Communes, intercommunalités, centres communaux et intercommunaux d'action sociale sont confrontés, ces dernières années (...), à une croissance des besoins sociaux de la population. L'action sociale communale et intercommunale a ainsi vu son périmètre élargi (...).

De telles réalités, relevant du quotidien pour les élus locaux, qui se traduisent directement dans ses actions du bloc communal comme dans ses budgets, souffrent pourtant d'un manque de lisibilité et en conséquence, de reconnaissance.

En vue de documenter au mieux les évolutions en cours, offrir un socle d'informations actualisées nous paraît impératif en vue de garantir des choix éclairés en matière de services à la population. »

Courrier interassociation adressé à Madame Catherine Vautrin, ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation le 2/10/2024











L'enquête sur l'action sociale des collectivités locales (ASCO) est réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 12 000 communes et intercommunalités en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Elle vise à dresser un état des lieux complet de l'action sociale des communes et intercommunalités françaises, 10 ans après la précédente édition.

Cette enquête est réalisée par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), service statistique ministériel dans les domaines de la santé et des solidarités.

Les premiers résultats paraîtront fin 2026.

LES GRANDS DOMAINES DE L'ACTION SOCIALE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

		ÅT.	88	(ANIII)	
	Au moins une forme d'action sociale développée	En faveur des personnes âgées	Auprès des jeunes et des familles	Contre la pauvreté et les exclusions	Dans le domaine de la petite enfance
Communes et CCAS	82 %	66 %	39 %	37 %	28 %
Intercommunalités et CIAS	83 %	45 %	58 %	20 %	66 %

CCAS: centres communaux d'action sociale CIAS: centres intercommunaux d'action sociale

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE SUJETS SUR LES **SECTEURS COUVERTS ET LES INTERVENTIONS** DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

jeunesse et famille précarité centre intercommunal d'action sociale insertion professionnelle services handicap personnes personnes âgées accès aux soins bénéficiaires petite enfance prévention sanitaire dispositifs

centre communal d'action sociale actions hébergement et logement

lutte contre la pauvreté



UNE ENQUÊTE PROTÉGÉE PAR LE SECRET **DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE**

Cette enquête a reçu un avis d'opportunité favorable du Conseil national de l'information statistique (Cnis) le 6 juin 2024 puis le label d'intérêt général et de qualité statistique du Label avec obligation de réponse du Comité du Label du 2 avril 2025 (visa n°2025X065SA). Elle relève donc de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle garantit notamment aux communes et intercommunalités le strict anonymat des réponses faites à l'enquête.

L'enquête est réalisée en partenariat avec les associations d'élus, dont l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF), l'Association des maires ruraux de France (AMRF), l'Association des petites villes de France (APVF), France Urbaine, Intercommunalités de France, l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) et Villes de France ; également avec d'autres institutions telles que l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la Direction nationale de la cohésion sociale (DGCS), l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'Insee, l'Union nationale des associations familiales (UNAF); ainsi que la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui sont financeurs d'une partie du dispositif ASCO.

Hotline: 01 79 51 71 39

hotline-asco@enquetes-drees.fr

Consulter la page web de l'enquête :

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/ lenquete-sur-laction-sociale-des-communes-et-intercommunalites-asco

Pour toute autre question: drees-asco@sante.gouv.fr



PROTECTION DES DONNÉES

Le RGPD et la loi informatique et libertés s'appliquent à l'enquête. Les réponses au questionnaire sont protégées par le secret statistique. La DREES est responsable du traitement. Les destinataires des données sont la DREES et les partenaires et chercheurs habilités à traiter ces données. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques d'utilité publique ou à des travaux de recherche scientifique.